

Déclaration commune de la société civile sur la position du Conseil concernant la proposition de règlement sur le retour

Décembre 2025

Nous, organisations de la société civile à travers l'Europe, exprimons notre profonde préoccupation quant à l'orientation que prennent actuellement les discussions sur la proposition de règlement sur le retour au sein du Conseil de l'Union européenne. Le texte de compromis préparé par la présidence danoise, qui reflète les amendements et les positions avancés par plusieurs États membres, représente une détérioration grave et sans précédent des garanties, des protections juridiques et des normes en matière de droits fondamentaux dans le cadre de la politique de retour de l'UE.

Dès le départ, la proposition de la Commission européenne constituait un recul important en affaiblissant les garanties, en introduisant des mesures plus punitives et en réduisant encore davantage la place des approches fondées sur les droits dans le cadre européen en matière de retour. Les institutions européennes collégialatrices ont la possibilité de remédier à ces lacunes en adoptant une approche davantage fondée sur les droits au cours des négociations. Cependant, pour la majorité des États membres, les modifications proposées ne vont pas assez loin. Nous sommes alarmés par le fait que les États membres affaiblissent systématiquement et, dans certains cas, suppriment complètement les garanties limitées contenues dans la proposition. Plutôt que de renforcer les obligations de l'UE en matière de droits humains, le Conseil promeut des dispositions qui :

- **Augmenteraient le risque de rétention aux modalités incertaines** en élargissant le champ d'application de cette privation de liberté, tout en prolongeant les périodes de rétention au-delà des 24 mois proposés par la Commission, avec une prolongation supplémentaire de six mois, bien au-delà de la limite actuelle de 18 mois. Il est important de noter que la durée maximale de rétention pourrait s'appliquer dans chaque État membre, sans prise en compte des périodes de privation de liberté dans un autre État. Cela pourrait conduire à la rétention indéfinie de personnes, bien au-delà de ce qui est nécessaire, proportionné ou conforme au droit de l'UE et à la jurisprudence des tribunaux européens.
- **Affaibliraient les recours effectifs et la protection contre le refoulement** en remettant en cause les évaluations significatives et individualisées du risque de refoulement par l'introduction de multiples exceptions et la suppression des évaluations obligatoires. La proposition restreint encore l'effet suspensif des recours et supprime les délais minimaux dans lesquels les ressortissants de pays tiers peuvent introduire un recours, ce qui signifie que les personnes pourraient être éloignées avant d'avoir eu la possibilité de contester la décision ou d'exercer un recours effectif.
- **Élargiraient considérablement la charge de la preuve et l'éventail des obligations** imposées aux ressortissants de pays tiers afin de démontrer leur coopération pendant la procédure de retour. Si cela était appliqué, cela affecterait presque toutes les personnes en situation irrégulière, incluant des obligations qui échappent à leur contrôle raisonnable, par exemple l'absence de résidence ou le fait de ne pas disposer d'une adresse fiable, ce qui est le cas de nombreux demandeurs d'asile. Les personnes jugées non coopératives pourraient faire l'objet de sanctions sévères, pénales et financières, et pourraient être privées de liberté.
- **Affaibliraient le système commun de retour** en offrant aux États membres la possibilité de recourir au droit national dans de nombreux cas, notamment en ce qui concerne les motifs de rétention, les obligations de coopération et les sanctions financières, ce qui risque de compromettre la sécurité juridique, la consistance et l'application cohérente des politiques de retour de l'UE.
- **Conserveraient la possibilité d'établir des centres de retour (« hubs de retour »)** dans le droit européen, malgré les risques graves pour les droits humains que cela implique et la violation de principes clés du droit international, tels que l'interdiction du refoulement ou de la détention arbitraire.

Les questions mises en évidence ci-dessus ne sont que quelques exemples parmi les nombreux points préoccupants dont les États membres discutent actuellement. Certaines de ces évolutions sont en contradiction avec les droits fondamentaux garantis par le droit primaire de l'UE, dont la Charte des droits fondamentaux, ainsi qu'avec la jurisprudence évolutive de la Cour de Justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme. Elles risquent également de créer des défis juridiques importants après leur adoption, en créant de la complexité, en exacerbant les divergences de normes entre les États membres et en imposant un poids supplémentaire au système judiciaire.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les discussions du Conseil accordent si peu d'importance à la sécurité, à la dignité et aux droits des personnes, et ne respectent pas les valeurs fondamentales de l'UE. Au lieu de mettre en place un système de retour équitable, fonctionnel et humain, les États membres privilégient une approche strictement punitive, axée de plus en plus sur l'externalisation des responsabilités vers des pays hors d'Europe, et donnant la priorité au retour forcé plutôt qu'au départ volontaire. L'hypothèse selon laquelle des règles plus sévères, des mesures coercitives, la rétention illimitée et des garanties plus faibles augmenteront les taux de retour est à la fois erronée et empiriquement infondée. Un système de retour respectueux des droits doit reposer sur la confiance, des procédures équitables, un traitement digne et des voies de protection crédibles. Une approche arbitraire, punitive ou dangereuse ne fera que pousser les personnes vers l'irrégularité, la misère, réduira la coopération et compromettra les objectifs mêmes de retour que les États membres prétendent promouvoir.

Nous exhortons les institutions européennes et les États membres à :

- ✓ Éviter de se concentrer de manière excessive et néfaste sur les taux de retour comme seul indicateur de l'efficacité des politiques de retour et de plutôt développer une approche axée sur la durabilité et le respect des droits des personnes renvoyées, en mettant l'accent sur la protection, les voies légales et les mesures d'intégration.
- ✓ Donner la priorité à un retour digne, sûr et durable, fondé sur l'aide à la réintégration, le retour volontaire et le respect des droits humains et de la dignité, plutôt qu'aux retours forcés.
- ✓ Restaurer et renforcer les garanties des droits fondamentaux dans la proposition de règlement sur le retour, notamment les évaluations rigoureuses du non-refoulement, les recours efficaces avec effet suspensif automatique et les limites strictes à la rétention, de sorte qu'elle reste une mesure de dernier ressort, soumise à des exigences strictes de proportionnalité et de nécessité et d'une durée la plus courte possible.
- ✓ Garantir la sécurité juridique et le respect du droit de l'Union européenne et du droit international, y compris la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

Alors que les négociations entrent dans leur phase finale, nous appelons les États membres à reconsiderer l'orientation actuelle des négociations et à respecter l'engagement de l'UE en faveur des droits de l'homme, de l'État de droit et de la dignité de tous. Un système de retour qui ne tient pas compte des droits fondamentaux est non seulement illégal, mais aussi inapplicable, non viable et incompatible avec les règles et les valeurs sur lesquelles repose l'Union européenne.

Liste des signataires :

Africa Solidarity Centre Ireland (ASCI)

ASGI

AWO Bundesverband e.V.
BRD-Sweden
Caritas Europa
Center for Legal Aid " Voice in Bulgaria
Centre for Peace Studies, Croatia
Churches'Commission for Migrants in Europe (CCME)
Collectif de sauvegarde de la LADDH
Comisión Española de Ayuda al Refugiado (CEAR)
Community Rights in Greece
Croatian Law Centre
Danish Refugee Council (DRC)
Diakonie Deutschland
Dutch Council for Refugees
ECRE
EGCSO European-Global Civil Society Organization
EuroMed Rights
European-Global Civil Society Organization
Extranjeristas en Red
FARR, the Swedish Network of Refugee Support Groups
FEANTSA (European Federation of National Organisations Working with the Homeless)
Female Fellows e.V
Finnish Refugee Advice Centre
Forum réfugiés
France terre d'asile
Greek Committee for International Democratic Solidarity
Greek Council for Refugees (GCR)
Greek Forum of Refugees
Gruppo Melitea
HIAS Greece
Human Rights Legal Project
Human Rights Watch
ICMC Europe
IRC - International Rescue Committee

Italian Council for Refugees

Italiani Senza Cittadinanza

Jesuit Refugee Service (JRS) Europe

JRS Belgium

JRS Croatia

Karama - Collective Solidarity

Klikaktiv

Macedonian Young Lawyers Association

Mediterranea Bruxelles

Mesdhe

Migr/Azioni

Migrante Netherlands

Migration Inc.

Migration Policy Group - MPG

Ocalenie Fundation

Oxfam

Palestina e lire

Passerell

Pinay sa Holland-GABRIELA

Portuguese Refugee Council (CPR)

PRO ASYL National Working Group on Refugees

Right to Protection Charitable Foundation

Safe Passage International

Schweizerische Flüchtlingshilfe

SJM España – SERVICIO JESUITA A MIGRANTES

Support Group Network (SGN)

Swedish Refugee Law Center

Symbiosis-Council of Europe School of Political Studies in Greece

The Palestinian Human Rights Organization - PHRO

Vluchtelingenwerk Vlaanderen

WeMove Europe

80:20 Educating and Acting for a Better World